

DECRET N° 99-609 DU 20 DECEMBRE 1999

portant approbation des états financiers de
l'Office des Postes et Télécommunications
du Bénin (O.P.T.) pour l'exercice clos au 31
décembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-170 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- Vu** le Décret 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des Postes et Télécommunication de la République du Bénin et fixant sa dotation en capital initial ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi et du Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} décembre 1999 ;

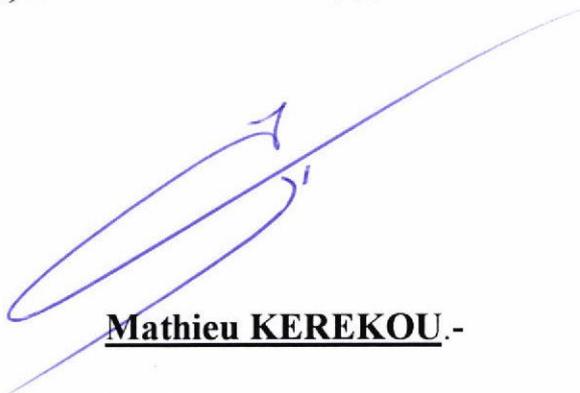
DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés, les états financiers de l'Office des Postes et Télécommunications (O.P.T.) pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 .Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 décembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



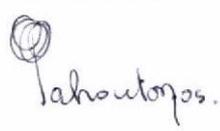
Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



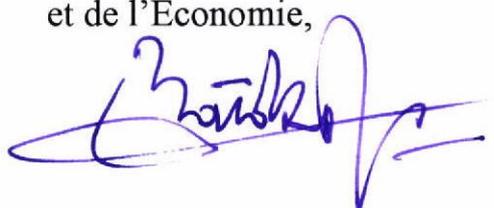
Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre de la Culture et de la
Communication, Porte-Parole du
Gouvernement,



Gaston ZOSSOU.

le Ministre des Finances,
et de l'Economie,



Ousmane BATOKO.
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MCC-PPG 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.